



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE  
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Saint-Claude, le 14 avril 2020

Service de l'Alimentation

Pôle santé et protection des animaux,  
des végétaux et de l'environnement

**COVID-19 :**  
**FONCTIONNEMENT DE L'EDE POUR L'IDENTIFICATION DES BOVINS**  
**CONSÉQUENCES POUR LES ÉLEVEURS**

Le plan de continuité d'activité des EDE mis en place du fait de l'épidémie de COVID-19 conduit à prioriser les missions qu'ils exercent.

Dans ce cadre, en concertation avec l'EDE de Guadeloupe et jusqu'à nouvel ordre, les éleveurs sont invités à **limiter les déplacements liés à l'identification de leurs animaux, à ne se rendre à l'EDE que sur rendez vous** et à respecter les recommandations suivantes:

- limiter les mouvements des animaux (vente, achat) ;
- grouper au maximum les notifications et demandes de boucles ou de passeports ;
- conserver soigneusement les documents et les stocks de boucles afin d'éviter toute perte ;
- privilégier l'enregistrement internet via BOVICLIC ;
- à défaut d'outil de notification électronique, contacter l'EDE par téléphone au **0690.33.87.15** pour notifier les naissances et les mouvements ;
- commander suffisamment à l'avance les boucles pour les futures naissances afin de ne pas être confrontés à une rupture de stock de boucles ;
- commander les boucles de remplacement, en tant que de besoin, **et prendre rendez-vous avec l'EDE pour leur remise ;**
- ne venir récupérer, sur rendez-vous, les boucles, passeports, duplicatas ou ré-éditions **que pour les animaux sortant de l'exploitation (vente, abattage).**

Les boucles et les documents (passeports, duplicatas ou ré-éditions de passeports) des animaux restant sur l'exploitation seront conservés par l'EDE et vous les récupérerez après la période de confinement.

**Pour toute notification téléphonique ou écrite réalisée après le 10 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, la date de notification de l'événement (sortie, entrée, naissance) qui doit être saisie dans la BDNI est la date de l'événement lui-même.**

Pour le Directeur de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe  
La Directrice Adjointe

**Aronique BELLEMAIN**